

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21360 - 79ÈME ANNÉE

Visite du dirigeant du gendarme financier de la gestion des fonds publics : le président de la Cour des comptes à La Réunion

Surrémunération et répartition des aides publiques dans l'agriculture intéressent la Cour des comptes



Pierre Moscovici, président de la Cour des comptes, arrive ce jeudi 28 septembre pour passer deux jours à La Réunion. Demain 29 septembre, sa visite comporte une séquence Canne-sucre-alcools-énergie, ceci peu de temps après la publication d'un rapport jugeant peu efficace les aides publiques à l'agriculture à La Réunion. Un autre rapport récent du gendarme financier de la République a montré la contribution de la surrémunération d'une partie de la population à la vie chère à La Réunion.

Sa visite doit durer deux jours. Après la Chambre régionale des comptes et une conférence à l'Université ce jeudi, il doit visiter une exploitation agricole et une usine sucrière sur le thème Canne-sucre-alcools-énergie.

Cette visite s'inscrit dans un contexte. Le gendarme financier de la gestion des fonds publics a récemment publié trois rapports concernant La Réunion.

La surrémunération responsable de la vie chère à La Réunion

Ce jeudi 28 septembre doit arriver à La Réunion Pierre Moscovici, président de la Cour des Comptes.

Le premier rapport de la Cour des comptes a porté sur la surrémunération. C'est une enquête adressée au Premier ministre, publiée le 8 juin dernier. Cette prime de vie chère est versée à des fonctionnaires payés par l'État et par extension à ceux payés par les collectivités. Elle a été étendue à des entreprises du secteur privé. Pour la Cour des comptes, ce dispositif est jugé peu efficace. Voici un extrait du rapport :

« L'un des objectifs des compléments de rémunération outre-mer était d'y réduire le différentiel de coût de la vie avec la métropole (sic). Or, l'analyse des effets économiques de ce dispositif tend à montrer qu'il pourrait avoir l'effet inverse. Les compléments de rémunération créent un marché de consommation garanti, permettant aux importateurs et aux distributeurs de maintenir un niveau de prix élevé, dans un contexte de faiblesse de la concurrence due à la structure oligopolistique des secteurs de la distribution. Plutôt que de lutter contre les effets de la vie chère, l'effet des compléments de rémunération sur les prix, la part de l'emploi public dans les territoires ultramarins mais aussi l'extension progressive au secteur parapublic et à une partie du secteur privé, sont autant de facteurs qui, en augmentant le coût de la vie, vont à l'encontre de l'objectif initialement souhaité. Ils accentueraient également les inégalités sociales au sein des sociétés ultramarines (sic), entre les salariés qui bénéficient de cette disposition et ceux qui n'y ont pas accès. »

Ceci fait réfléchir car la surrémunération est un des piliers du système en place à La Réunion. La quasi-totalité de la classe politique dirigeante est d'ailleurs composée de personnes ayant des revenus surrémunérés. Nous verrons bien si le président de la Cour des Comptes sera interrogé sur ce sujet...

Les producteurs indépendants exclus des aides à l'agriculture

La Cour des comptes a également publié récemment deux rapports sur l'agriculture concernant La Réunion : un rapport sur l'ODEADOM et un autre sur les aides publiques à l'agriculture.

Ces documents mettent en avant une relative inefficacité de cette politique. Concernant l'ODEADOM, la Cour des comptes relève que cette instance est surtout un guichet de paiement, avec un problème de représentativité qui se répercute dans le versement des aides publiques.

La Cour des comptes constate en effet que les producteurs indépendants n'ont pas accès aux aides publiques. Or, ce sont précisément ces agriculteurs qui ont une production qui contribue à l'objectif d'autosuffisance alimentaires de territoires comme La Réunion. En effet, pour recevoir les aides de l'État ou de l'Europe, un agriculteur doit faire partie d'une coopérative.

Cette situation appelle donc à revoir le modèle agricole réunionnais. C'est notamment une des revendications de la CGPER, qui plaide pour que l'agriculteur réunionnais soit au centre de ce modèle. Cela signifie en particulier que les producteurs indépendants doivent pouvoir eux aussi accéder aux aides publiques, au même titre que les membres d'une coopérative.

Importantes aides forfaitaires versées à Tereos, quelle efficacité ?

La question de l'efficacité des aides publiques concerne donc la filière canne, avec les industriels qui en sont les principaux bénéficiaires. Or, ces aides publiques massives versées notamment à Tereos n'ont pas permis de relancer la production de cannes à sucre à La Réunion. Elle a même atteint un niveau historiquement bas l'an passé. Le fait qu'une grande partie des aides versées à Tereos soit forfaitaire, indépendantes du tonnage de cannes traitées dans les usines, n'est-il pas un point qui devrait être revu ? La question de la transparence sur les profits tirés par Tereos et les autres industriels de la canne à La Réunion ne permettrait-il pas une meilleure efficacité des aides pour les planteurs ? Autant de questions qui mériteraient d'être posées au gendarme de la gestion des fonds publics à La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

La couleur de la peau principale cause des discriminations subies

De nombreux Réunionnais victimes du racisme en France

L'INSEE vient de publier une étude sur les discriminations en France, un quart des Réunionnais interrogés affirment en être victimes, et plus de 36 % des Martiniquais et des Guadeloupéens. La couleur de la peau est la principale cause de discrimination. Le résultat de cette étude est inquiétant. Il confirme que le racisme est encore très présent en France et explique donc en partie les scores trop élevés de l'extrême droite dans les élections. Face à un phénomène apparemment durable, pourquoi ne pas favoriser l'émigration vers des pays où les Réunionnais ne seront pas la cible du racisme plutôt que vers la lointaine Europe ?

Afin de justifier la colonisation, les classes dominantes en Occident ont développé le racisme. Ce fut la création de différentes « races » dans l'espèce humaine, avec l'idée que ceux qui avaient la peau décolorée étaient une « race supérieure », qui devaient apporter la civilisation européenne aux autres « races ». Ceci figurait en toutes lettres dans les livres d'histoire des écoles de la République française.

Séquelles de la colonisation toujours présentes en France

Les nazis décidèrent d'appliquer cette théorie aux Européens, répartis en plusieurs « races ». Ceci a abouti à la création du crime contre l'humanité, pour juger les responsables des crimes racistes dans les camps d'extermination. Aujourd'hui en France, le racisme est un délit. Mais une étude de l'INSEE et de l'INED rappelle qu'il reste largement impuni et bien présent.

Selon cette étude, près d'une personne sur trois originaire d'une ancienne colonie française intégrée à la République et vivant en France a subi une discrimination. La première cause identifiée de la discrimination est la couleur de la peau. Il est à noter que cette proportion est plus faible chez les Réunionnais (25%) que les Martiniquais et les Guadeloupéens (37 % et 36%). L'explication est simple : la part de descendants d'Africains est plus importante aux Antilles qu'à La Réunion, où les « Petits blancs » représentent une proportion importante de la population. Comme

la couleur de la peau est la première cause de discrimination, cette différence découle de la différence de l'origine du peuplement entre ces anciennes colonies.

Explication aux scores inquiétants de l'extrême droite

Cette étude dresse un tableau inquiétant. Cette présence encore importante du racisme en France est à mettre en lien avec les scores trop élevés de l'extrême droite dans la « Patrie des droits de l'Homme ». Or, la France est présentée comme une alternative au chômage de masse causé par l'absence de développement de La Réunion. Les émigrés s'exposent donc à subir des discriminations sur le lieu de travail et en matière d'accès au logement à cause de ce racisme toujours présent en France.

Pourtant, des Réunionnais peuvent témoigner qu'en tant qu'immigrés, ils ne sont pas victimes du racisme dans les pays voisins.

Pourquoi ne pas émigrer vers des pays sans risque de racisme

Mais depuis l'abolition du statut colonial, une conséquence fut l'isolement de La Réunion dans sa région, avec le regard tourné exclusivement vers une ancienne métropole située de l'autre côté du continent africain : la France à près de 10.000 kilomètres dans un hémisphère où les saisons sont inversées.

Le résultat de l'étude de l'INSEE et de l'INED doit interpellé ceux qui ont le pouvoir de décider à La Réunion : ne vaut-il mieux pas promouvoir les échanges avec les pays de la région, avec la certitude sur les travailleurs réunionnais émigrés ne seront pas victimes du racisme comme en France ?

M.M.

Oté

In sèrtènn fasson fé listoir la Rényon

Mézami souvan défoi mi di avèk zot : si zot i vé konète listoir La Rényon é si momandoné zot néna in pti tan pou pèrde alé dsi zot téléfone é fransh vérité zot va aprann dé shoz dsi noute listoir é sète noute péi.

Aprémidi-la, mwin lété apré atann in vizite médsin dan in gran lopital privé mwin la rogarde-rogarde in pé dsi Google sak mwin téi pé trouv dsi listoir La Rényon é mwin la trouv in lartik dsi lo web é lartik-la téi parl noute listoir. Pa tro long, pa tro difissil, mwin la zète in kou d'eye.

Intérèssan donk mi lir lo bann dsou-tite :
Lo promyé i porte dsi bann promyé zéploratèr.
Lo dézyèm i porte dsi bann promyé kolon ;
lo troizyèmman sé dsi la kantité zésklav

Mi sa pa dir azot kossa lé marké égzaktoman, m'a dir azot in n'afèr lé pa marké é sète afèr-la i porte dsu l'ané 1663.

Kossa l'ariv sète ané-la : dè blan — inn i koné lo nom, lé pa sir konète lo nom — avèk dis malgash (7 bononm épi troi fanm) la débark dann la bé Sin-Pol pou vni rès La Rényon. An arivan lo bann malgash la shape dan la foré é la rotrov azot l'ané 1665 kan Regnault épi pliss in trantène pèsone la débark pou in mission — zot téi vien koliz lo tériroir.

Mé pou kossa dann site-la la obliye l'ané 1663. Mi rapel kan Debré é lé z'ot la fète lo komansman lo pèpléman La Rényon la pran konm date l'ané 1665 é la obliye l'ané 1663. Mi rapèl bien la fé in gran ralé

poussé pou sa dann tan é noute zoinal Témoignages la pa manke signal l'afèr. Lété kant mèm lo promyé révolt in group malgash konte dè kolon.

I paré sa sé in n'afèr la lèss son trass pars aprémidi-la in militan té apré dir amwin néna ankor d'moune i zape so 1663 la, i anparl pa, konmsi sé in n'afèr la pa égzisté. Si la perssone la fé lo lartik téi koné pa, té pa défandi rodé, si téi koné l'èr-la mi panss lé pli grav sirtou pou in n'afèr i romonte troi san soissante zané an aryèr.

Alor sak mi di azot zordi : si zot i vé rode in n'afèr dsi lo net, alé rodé, mé pran prékossion i zape pa inn-dé zévèman, sansa i déform pa in pé lé shoz pars sa i ariv kant mèm tazantan é tanka lir in n'afèr i vo myé lir in n'afèr mèm rézimé mé in pé konplé.

Dann lartik-la an komanssan téi parl l'ané 1642, kan la anvoye douze mutin an pénitanss La Rényon — téi apèl mèm pa Bourbon dann tan — é kan la vni rode azot troizan apré zot lété an form si tèlman noute péi l'avé in bon èr épi pou boir é manzé, é anpliss l'avé poin zanimo sovaz... Mi arète tèr-la pou l'instan mé m'a dir azot in kamarade la di amwin konmsa 1663 pou nou lé pli zinportan ké 1642 é sa lé vré pou vréman

A bon antandèr, salu !

Justin